

[LE MARCHÉ DU LUNDI]

6 NOVEMBRE 2023

François LETT

Directeur du département éthique et solidaire

Beaucoup reste à faire pour aider les pays en développement à l'adaptation au changement climatique

Malgré les signes évidents d'une accélération des risques et des impacts climatiques dans le monde entier, le déficit de financement de l'adaptation se creuse et se situe aujourd'hui entre 194 et 366 milliards de dollars par an.

Les besoins de financement pour l'adaptation sont 10 à 18 fois plus importants que les flux actuels de financement public international pour l'adaptation. Telle est la principale conclusion d'une évaluation exhaustive par l'United Nations Environment Programme (UNEP), de la littérature et de nouvelles analyses donnant des estimations actualisées des coûts et des besoins d'adaptation dans les pays en développement.

Les températures mondiales et les impacts et risques climatiques continuent d'augmenter, soulignant le besoin urgent d'une accélération rapide de l'action d'adaptation au niveau mondial. Alors que la hausse des températures moyennes mondiales dépasse déjà 1,1°C par rapport aux niveaux pré-industriels, les plans actuels reflétés dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) nous mènent sur la voie d'une hausse de +2,4°C-2,6 °C d'ici la fin du siècle.

Aujourd'hui, un pays sur six n'a toujours pas d'instrument national de planification pour l'adaptation. La nouvelle estimation de l'UNEP des dépenses nécessaires à l'adaptation au changement climatique représente 1% de l'ensemble du produit intérieur brut (PIB) des pays en développement.

De plus, les flux de financement public international pour le climat vers les pays en développement ont diminué de 15% pour s'établir à 21,3 milliards de dollars en 2021 après avoir augmenté à 25,2 milliards de dollars entre 2018 et 2020. Parallèlement, le financement public international pour l'adaptation au cours des cinq dernières années a également souffert d'un faible taux de décaissement (66%) par rapport au ratio global de décaissement du financement du développement de 98%.

Cela indique qu'il existe des obstacles spécifiques pour gérer l'adaptation au changement climatique, tels que les faibles ratios

subventions/prêts et le manque de connaissance des politiques d'adaptation. Pour garantir le financement de ces dernières, les flux financiers des pays développés vers les pays en développement devraient doubler pour atteindre environ 40 milliards de dollars d'ici 2025, comme promis lors de la COP 26 à Glasgow.

Le manque de clarté conceptuelle du changement climatique est un obstacle évident à la réalisation de progrès politiques et opérationnels en matière de pertes et dommages.

Il est généralement admis que les pertes et dommages peuvent être classés comme économiques ou non économiques. Les pertes et dommages économiques (PDE) comprennent les impacts qui peuvent avoir une valeur monétaire, tels que les dommages aux infrastructures ou la perte de revenus ou de productivité. Les pertes et dommages non économiques (PDNE) englobent un large éventail d'impacts auxquels il n'est pas facile d'attribuer une valeur monétaire, tels que la perte de vie, de santé ou de mobilité, la perte de territoire, de patrimoine culturel, de biodiversité, etc.

En raison de ce manque de clarté parmi les parties prenantes, il est urgent de parvenir à un consensus international sur les concepts clés afin d'accélérer les progrès et les modalités de financement du nouveau fonds pour les pertes et dommages dont la création avait été décidée lors de la COP 27 de Sharm El Sheikh en 2022.

L'UNEP estime que les dommages subis par les 55 économies les plus vulnérables dépassaient à eux seuls 500 milliards de dollars au cours des deux dernières décennies, et qu'ils augmenteraient fortement dans les années à venir si rien ne change...

ecofi Actifs pour le futur

#ISR

“

AUJOURD'HUI, UN PAYS SUR SIX N'A TOUJOURS PAS D'INSTRUMENT NATIONAL DE PLANIFICATION POUR L'ADAPTATION.”

”



Identifiant unique REP
Papiers n°FR308133_03SANF

Le présent document est fourni par Ecofi, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 97-004, société anonyme immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 999 990 369. Siège social : 12 boulevard de Pesaro / CS 10002 92024 Nanterre Cedex